

PITHIVIERS LE VIEIL - CAISSE DES ÉCOLES

DÉLIBÉRATION D_0011_2023 DU

11 avril 2023

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2022

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur CHALINE Philippe
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice

2022

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

2022

	RÉSULTAT CA antérieurs	VIREMENT A LA SF	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2022	RESTES A RÉALISER 2022	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RÉSULTAT
				Dépenses		
INVEST	-7 767,23 €		-38 307,51 €		0,00 €	-46 074,74 €
				Recettes		
FONCT	59 574,97 €	7 767,23 €	47 088,79 €			98 896,53 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12	98 896,53 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		46 074,74 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		52 821,79 €
Total affecté au c/ 1068 :		46 074,74 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12	
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

Fait à Pithiviers le Vieil
Le 11 avril 2023

Délibéré par le Conseil Municipal
Le 11 avril 2023

Le Président P. CHALINE



Nombre de membres en exercice : 7
Présents : 6
Suffrages exprimés : 6
Abs :
Pour : 6
Contre :

Date de la convocation :

4 avril 2023

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 21/04/2023
et de la publication le 24/04/2023